

## Loi de programmation pluriannuelle de la recherche : les engagements d'E. Macron et F. Vidal

Paris - Publié le mercredi 27 novembre 2019 à 15 h 20 - Actualité n° 168972

« On ne peut pas penser la puissance économique française et européenne sans penser la force de l'investissement dans la recherche. Cela fait des décennies qu'on parle des 3 % ; je crois que cet objectif doit être réaffirmé, mais en nous donnant aussi à travers cette loi de programmation les moyens de la part publique qu'on y alloue », déclare [Emmanuel Macron](#), président de la République, faisant référence à l'objectif européen de parvenir à 3 % du PIB de dépenses en R&D, le 26/11/2019. « On a besoin aujourd'hui d'un investissement public et privé qui soit à la hauteur. »

S'exprimant lors de la cérémonie des 80 ans du [CNRS](#), au Palais de la découverte, il annonce notamment plusieurs engagements pour la loi de programmation pluriannuelle de la recherche en préparation. L'objectif étant que [Frédérique Vidal](#), ministre de l'[Esri](#), « puisse présenter un texte au conseil des ministres, je dirais, entre mi et fin février » 2020, indique le président.

Selon lui, l'investissement dans la recherche doit s'accompagner, notamment, d'une réforme de l'évaluation. « Si on met plus de moyens, il est légitime qu'on regarde où vont les choses, à un rythme qui correspond aussi à celui de la science, qui ne peut pas être tous les six mois, ni même forcément tous les ans, mais qui n'est pas non plus l'absence de regard », estime-t-il.

En matière d'évaluation, « pour moi, le sujet, c'est d'une part qu'il y en a trop, d'autre part qu'au fond, on n'est pas assez courageux sur les conséquences qu'on en tire. Donc il faut en faire moins, mais être plus clairs sur les conséquences qu'on en tire », affirme Emmanuel Macron.

« Ce qu'il faut réussir à faire, c'est : dégager plus de marges de manœuvre sur des projets où on se donne un peu plus de temps et de la visibilité pluriannuelle, qui sont plus différenciants, mais on assume aussi que si on évalue, et que l'évaluation n'est pas au rendez-vous, on peut pivoter les choses. Tous les, je ne sais pas, trois ans, quatre ans, en fonction de la structure du projet. »

Au cours de son intervention, il souligne également que la LPPR doit, entre autres :

- « Mieux payer les nouveaux entrants ».
- Mettre en place « des systèmes dits de tenure track ».
- « Développer des CDI de projet ».
- Pour les appels à projets, « en particulier ANR », « remett[re] des moyens » car « les tickets sont trop faibles, et le taux de succès est trop faible ». Avec notamment l'objectif d'avoir des financements permettant de « gérer le coût complet » du projet de recherche.
- « Assumer des grandes ambitions nationales et européennes » en matière de recherche sur « quelques » sujets, dont l'intelligence artificielle et le changement climatique.
- « Simplifier » la « complexité administrative ».

Pour Frédérique Vidal, « à travers la loi de programmation, nous avons deux grands défis à relever » : la baisse de l'attractivité des carrières scientifiques et la conception d'un « authentique projet de société ». Sur le premier point, la LPPR doit « redonner aux scientifiques trois choses essentielles : du temps, de la liberté et des moyens ». Sur le second, il s'agit de « répondre à une série de questions concrètes qui conditionnent une part de notre avenir ».

---

## **Financement : choisir des « ambitions » nationales et « éviter l'épuisement »**

Pour « sortir de la lente érosion » de l'attractivité de la recherche, il faut « un investissement significatif », indique Frédérique Vidal, ajoutant : « le président de la République l'a dit, il sera au rendez-vous ».

Établir de grandes ambitions nationales notamment pour la recherche

« C'est notre rôle de mobiliser toute la force de la science pour relever les grands défis qui sont devant nous », affirme la ministre devant les représentants de la communauté académique réunis pour célébrer les 80 ans du CNRS.

Un des enjeux de la LPPR est donc, pour elle, de porter « un projet qui n'est en aucun cas réservé aux scientifiques et aux laboratoires », qui « doit porter la collectivité nationale dans son ensemble ». Il s'agit de s'efforcer de répondre à des questions comme :

- « Comment lutter contre les *fake news* et le sentiment que toutes les paroles se valent et que les faits n'existent pas ?
- Comment répondre à une crise de défiance qui n'épargne rien ni personne, pas même la confiance naturelle que nous devrions porter à la vaccination ?
- Comment plus profondément encore convaincre une jeunesse qui doute, et elle n'est parfois pas la seule, de notre capacité à inverser le cours des choses, à relever le grand, l'immense défi de la transition écologique et solidaire, alors même que la science, à défaut d'avoir toutes les réponses, en a sans doute quelques-unes ? »

La ministre précise toutefois que « téléguidar la recherche, la priver de sa part d'inattendu, d'imprévisibilité, de liberté, c'est se condamner à l'immobilisme et à la répétition stérile du même ».

Pour Emmanuel Macron, il faut « assumer » que certains sujets sont de « grandes ambitions nationales et européennes, et donc des projets où on met à un moment le maximum de poids, et où on décide de mettre des financements, de créer des équipes ad hoc pendant un temps pour ne pas perdre en effet la fenêtre de tir de cette décennie [des Nations Unies pour les sciences océaniques (2021-2030)] ».

Regrouper les moyens de financement de la recherche

« Quand on prend l'ensemble des appels d'offres qu'on a au niveau national et européen, on a aussi un effet d'épuisement. Donc il faut qu'on regroupe les moyens », estime le président de la République. Il souligne notamment « la multiplication des instruments ces dernières années, puisqu'il y a eu le PIA, l'ANR, etc. »

*« Le PIA a permis de faire beaucoup de choses (...), mais aujourd'hui on a peut-être un paysage qui est trop peu lisible, parce qu'on a trop de structures. »*

S'il dit qu'« il faut qu'on assume collectivement (...) la diversité de nos modèles, de nos structures, de nos organisations », il en appelle également à une « simplification » et à davantage de « lisibilité » — « simplification pour les chercheurs eux-mêmes, pour leurs équipes, et pour chacune et chacun ».

Appels à projets : « éviter l'épuisement bureaucratique »

Par ailleurs, Emmanuel Macron affirme qu'« il faut qu'on assume d'avoir un ticket sur les projets qu'on met sur les appels d'offres suffisant pour (...) justifier l'effort que ça fait, et que les meilleurs (...) puissent dire : "pour moi, ça vaut le coup d'aller soumettre un projet". »

*« On ne peut pas dire : "je gagne un appel à projets devant telle structure, et ensuite je dois ré-aller chercher des moyens pour faire ma recherche". Ça, c'est, je pense, une très mauvaise méthode. »*

Les lauréats des appels doivent, ajoute-t-il, « avoir un ticket qui permet (...) la totalité de la prise en charge » du projet. Un ticket « suffisamment important pour éviter de l'épuisement bureaucratique à aller rechercher des choses en plus ».

Selon le président, le manque de moyens alloués aux appels à projets de recherche ne peut pas s'expliquer par « de bonnes raisons », mais plutôt « parce qu'on a géré par attrition ».

## Une évaluation différenciée

« Si je venais là et que je venais vous dire : on va mieux payer, mettre plus d'argent, en faisant moins d'évaluation, je ne serais pas sérieux », affirme Emmanuel Macron.

« Parce que ce n'est pas vrai qu'on saura mettre plus de moyens pour tout le monde de manière homothétique, et à vrai dire ce n'est pas non plus totalement pertinent. On a déjà la structure, qui permet une avancée homothétique, parce qu'on a des gens qui ont le statut de chercheur, qui sont dans l'organisme. »

Selon lui, il faut « assumer une politique d'évaluation et assumer les conséquences qu'on en tire » : « quand on réussit son évaluation, on a les moyens pour continuer, quand on ne réussit pas, il y a des conséquences aussi ».

Par ailleurs, il demande « la transparence de l'évaluation et de ses mécanismes ».

« Je peux vous rassurer, monsieur le président, les chercheurs et les enseignants-chercheurs ne craignent pas l'évaluation », lui répond Frédérique Vidal. « Pour une raison simple : ils y sont confrontés en permanence. Pour leurs projets, pour leurs publications comme pour leur carrière.

« Redonner tout son sens à l'évaluation

Mais l'enjeu c'est bien de redonner tout son sens à cette évaluation, et en garantissant au passage qu'elle ne porte pas sur une seule dimension du métier, en allégeant les procédures qui aujourd'hui sont lourdes, permanentes et dépourvues de conséquences. »

« Trop d'évaluations qui ne servent à rien »

« Si j'étais politiquement non correct, je vous dirais que vous avez en fait trop d'évaluations qui ne servent à rien, et je pense que c'est un peu ça », analyse Emmanuel Macron, s'adressant à Raphaël Rodriguez, directeur de recherche CNRS, qui participait à un échange avec le président au cours de la cérémonie des 80 ans du CNRS.

« Je me retrouve à ne plus faire de recherche

Celui-ci a notamment pointé la quantité d'évaluations auxquelles il est soumis : une évaluation annuelle de l'[Inserm](#), car il est dans une unité mixte dont l'organisme est tutelle ; une évaluation du CNRS ; une autre de l'Institut Curie ; une autre du [Hcéres](#) ; ainsi qu'un rapport à l'[ERC](#), entre autres. « Je me retrouve à ne plus faire de recherche, mais de l'administration, ou orchestrer ma recherche. »

« Je pense que la solution (...) n'est pas le moins d'évaluation », lui répond Emmanuel Macron. « La question c'est : les évaluations que vous avez citées, quelles conséquences, aujourd'hui, on en tire dans le système ? Très peu, si on est honnêtes avec nous collectivement. Et c'est très lourd. »

« Tout le monde a besoin d'une évaluation, sinon on a un système qui est le nôtre, où on a énormément de coûts fixes salariaux, très peu de différenciation par le projet par recherche, et une évaluation qui a très peu d'impact. »

« Tout le monde a besoin d'une évaluation

Selon lui, le système d'évaluation de la recherche mis en place a d'abord été « un système dur, qui a été rejeté » par l'écosystème français. De ce fait, « on a maintenant un système mou, sans conséquence ».

*« Le système mou, sans conséquence, n'est pas bon pour le bon chercheur. Parce qu'il est aussi bureaucratique que pour le mauvais, mais sans conséquence, parce qu'il est peu différenciant. Vous parliez tout à l'heure d'inégalitaire — en tous cas il n'est pas différenciant. Donc il prend autant de temps à être rempli, mais il n'y a pas de conséquences réelles. »*

## Besoin d'une LPPR « ambitieuse, inégalitaire, vertueuse et darwinienne » (Antoine Petit)

*« Monsieur le président, madame la ministre, nous avons besoin que l'Etat affirme sans ambiguïté l'importance qu'il accorde à la recherche, à sa conviction que nous devons rester un grand pays scientifique »,* déclare Antoine Petit, P-DG du CNRS, lors de cette même cérémonie.

*« Nous avons besoin d'une grande loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Une loi ambitieuse, inégalitaire - ou différenciante, s'il faut faire dans le politiquement correct -, vertueuse et darwinienne, qui accompagne les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale »,* ajoute-t-il.

Des propos similaires à ceux qu'il a tenu dans une interview publiée le même jour sur le site Les Échos.

### Une réflexion sur les modalités de l'évaluation

L'évaluation de la recherche, telle qu'elle sera prévue dans la LPPR, devra « sans doute » être réalisée par « les meilleurs de la discipline » et « en mobilisant aussi les meilleurs scientifiques sur le plan international », indique Emmanuel Macron.

L'enjeu est selon lui en particulier de déterminer le « rythme qui est le bon, c'est-à-dire pas trop souvent », pour les évaluations.

*« Il faut des rendez-vous, mais il faut aussi de la pluriannualité. Cela ne peut pas être une espèce de mouvement permanent d'évaluation, de fonte et de refonte. C'est un des points très importants pour moi aussi pour finaliser ce texte, qui est de trouver le bon rythme de ce que sont les points de rendez-vous dans la vie du chercheur, dans la vie du laboratoire, dans la vie de la structure. »*

« Il y a une évaluation du chercheur, une évaluation au niveau de l'équipe de recherche et une évaluation au niveau de la structure. Donc ces évaluations-là, il faut qu'elles se marient au bon rythme pour correspondre au bon accompagnement au développement de chacune des équipes de recherche, mais qu'elles permettent aussi la bonne différenciation, et l'accélération de notre excellence en matière de recherche. »

## Le CNRS, « modèle de liberté »

*« Si je suis là aujourd'hui, pas simplement pour célébrer ce passé, c'est aussi pour dire l'attachement (...) sensible, de conviction, profond, à ce que le CNRS représente : c'est-à-dire un modèle de liberté dans la recherche », déclare Emmanuel Macron.*

*« Ce modèle de liberté, en venant ici, d'abord débattre avec vous et être présent parmi vous, je voulais aussi dire et redire que je pense qu'il est pertinent. Je pense qu'il a aidé le pays dans beaucoup de conquêtes, et je pense qu'il demeure pertinent.*

*Il n'est pas possible de tout tracer, d'avoir partout du temps court, de la mesure ; et donc ce que ce modèle apporte au système français, à notre organisation collective, est précieux. Il a permis de donner une place, de construire, de consolider la recherche fondamentale. »*

## De nouvelles options de recrutement et de contrat

Mettre en place un « continuum » entre précarité et statut de fonctionnaire

« Le système français est ou statutaire, ou précaire, mais il n'y a pas de continuum », affirme le président de la République. « Et parce qu'il est statutaire pour certains, on a ajusté à la marge avec de l'hyperprécarité. (...) Il n'y a pas de passerelle entre les deux. Donc, ce qu'il faut qu'on arrive à créer, c'est un continuum, c'est-à-dire un parcours pour les gens pour qu'ils passent de l'un à l'autre. »

*« L'idée, en effet, c'est de développer des CDI de projet qui permettent d'avoir cette flexibilité. Flexibilité, c'est souvent vu comme un gros mot, mais quand on passe d'un CDD d'un an, et que (...) ce n'est pas possible de faire du concours, avoir des contrats de trois ans, six ans, neuf ans, ou plus, ou du vrai CDI, le temps que le projet vit, est une avancée. »*

Tenure track et accès à la « stabilité bien rémunérée »

Il annonce également la mise en place de systèmes de tenure track, « qui permettent aux très bons chercheurs d'accéder plus vite (...) à de la stabilité bien rémunérée et compétitive ; quand on se compare au reste du monde, ce n'est pas le cas aujourd'hui ».

La loi en préparation doit également « donner la possibilité d'avoir des conditions de recherche qui soient meilleures », c'est-à-dire « aussi avoir les équipes qui permettent de fonctionner comme on se doit ».

## Simplification administrative : l'exemple « anecdotique » de Coralie Chevallier

Coralie Chevallier, chercheuse en sciences cognitives et comportementales à l'ENS, dans le cadre de l'échange avec le président organisé pendant la cérémonie, fait une proposition pour la loi de programmation pluriannuelle de la recherche en préparation : « simplifier, ce qui veut dire assouplir les choses, donner plus de flexibilité, plus de liberté au chercheur ».

## « L'exemple de l'autorisation de cumul »

« Pour illustrer ce point, je vais prendre un exemple qui va peut-être sembler très anecdotique, mais c'est à dessein que je choisis un exemple anecdotique. Parce que si on peut avoir un effet à partir d'un exemple anecdotique, on peut projeter et

imaginer ce qu'on pourrait avoir si on avait des exemples non anecdotiques. C'est l'exemple de l'autorisation de cumul. »

Une demande d'autorisation pour « chaque activité complémentaire »

« Quand je donne un cours à Sciences Po ou même à l'ENS, qui est mon institution, pour deux heures de cours, je demande une autorisation de cumul. Si on me propose de faire une chronique dans un magazine, rémunérée, je demande une autre autorisation de cumul.

Pour percevoir la prime qui est associée à ma fonction de directrice des études de mon département, je demande une autorisation de cumul. Idem si on me propose de faire une conférence, rémunérée, que ce soit dans le public ou dans le privé. Chaque activité complémentaire est associée à sa propre demande d'autorisation de cumul », détaille la chercheuse.

Proposition : remplacer l'autorisation par une déclaration a posteriori

« Que se passerait-il si on supprimait complètement l'autorisation de cumul ? (...) On pourrait expliquer aux chercheurs le cadre légal dans lequel ils ont le droit de cumuler ou non leurs activités. Et la réussite de cette réforme dépendrait de deux choses :

- La première c'est : est-ce qu'ils sont capables de comprendre ce cadre légal ? Et je pense qu'on peut leur faire confiance de ce point de vue là.
- Et la deuxième, c'est : est-ce qu'ils vont le respecter ? Et nous sommes des gens bien, donc je pense qu'on respecterait le cadre légal qu'on nous donnerait.

Donc (...), on pourrait simplement remplacer cette autorisation de cumul par une déclaration a posteriori de toutes les activités qu'on mène dans notre travail de chercheur. »

Un gain de confiance entre établissement et chercheur

En faisant cela, « qu'est-ce qu'on aurait gagné ? », interroge Coralie Chevallier. « On a l'impression qu'on a gagné la suppression d'un formulaire et que ce n'était pas la peine que je parle pendant deux minutes pour vous raconter ça.

Mais non. Quand on supprime un formulaire, on génère des externalités positives (...) : on crée de l'argent, on crée de la liberté, on crée pleins de choses.

- Premièrement (...), on permet aux chercheurs d'augmenter leur salaire, et donc on renforce l'attractivité du métier.
- Deuxièmement, on permet de manière assez naturelle à des partenariats publics-privés de se découvrir et de naître, parce que si je vais dans une entreprise expliquer mes recherches, c'est peut-être le départ d'un partenariat.
- Troisièmement, on donne du temps, on libère du temps au chercheur, et le temps de chercheur,



c'est de l'argent du CNRS, du contribuable.

- Quatrièmement, on libère aussi le temps des personnels administratifs et on donne plus de sens à leur métier, parce que ce n'est pas très amusant de viser des formulaires à longueur de journée.
- Et enfin, et c'est probablement le plus important, on change la relation entre l'institution et les chercheurs. On augmente la confiance, puisque désormais, l'institution ne dit plus : "demandez-moi la permission à chaque fois que voulez faire quelque chose". L'institution dit : "faites ce que vous savez faire, je vous ai donné le cadre légal dans lequel vous pouvez faire votre métier, informez-moi simplement à la fin de l'année de ce que vous avez fait". »

*« Il faut plus d'argent, mais il faut aussi plus de souplesse dans le système, moins de bureaucratie et plus de confiance envers les chercheurs. »*

« Vous serez exaucée » (Emmanuel Macron)

« Vous avez raison, et la manière dont vous l'avez illustrée, très pratique, mais qui permet de déduire les conséquences plus profondes sur l'organisation sont très justes », lui répond Emmanuel Macron. « Et en l'espèce, sur les sujets de cumul, et les autorisations a priori, la loi les fera sauter. Donc vous serez exaucée. Tout ce qui peut d'ailleurs aller dans ce sens doit à mon avis être fait, et c'est l'objet et le cœur du travail des derniers mois. »

*« Encore plus important peut-être que le gain de court terme et ponctuel (...), c'est l'état d'esprit que cela crée. Cela crée de la confiance et ça responsabilise. Oserai-je dire pour conclure que cette pathologie n'est pas que dans le secteur qui vous occupe, et que c'est plus largement ainsi que l'État pendant des décennies s'est structuré ? »*

Il ajoute que le gouvernement souhaite « sortir d'une culture du contrôle a priori et de la défiance par principe à une culture de la confiance, qui ne veut pas dire du tout l'espèce de naïveté ou autre. C'est la responsabilisation des acteurs. Quand les incitations sont bonnes, les acteurs sont les codépositaires du système. »

Et Frédérique Vidal de compléter en indiquant que pour redonner de l'attractivité aux carrières scientifiques, il faut notamment « desserrer l'étau des contraintes administratives et travailler ensemble à hauteur de paillasse pour retrouver cet esprit de liberté très particulier qui anime la communauté ».



## « Un choix d'ouverture »

« *Ce choix d'investissement, de confiance, va aller avec un choix d'ouverture* », affirme Emmanuel Macron :

- *« ouverture qui est une réalité, qui est votre quotidien, à l'international et à l'Europe ;*
- *mais ouverture aussi à l'égard des autres institutions françaises - universités, organismes de recherche, hôpitaux et écoles.*
- *Donc cette nouvelle ambition doit aller vers encore plus de décloisonnement, ouverture vers les entreprises, la société. »*

« *Nous avons nos spécificités, nous faisons avec nos propres turpitudes et nos propres maladies. La France est ce pays étrange où généralement on a conçu les choses qu'on voulait faire marcher à part de l'université. Depuis le Collège de France, nous avons cette histoire un peu étrange, et peut-être arrivons-nous au moment de notre histoire collective où, grâce à ce que nous sommes en train collectivement de faire, nous sommes en train de réconcilier tout ça. »*

## Emmanuel Macron



Date de naissance : 21/12/1977

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Présidence de la République Président de la République	Mai 2017	Aujourd'hui
En Marche Candidat à l'élection présidentielle	Novembre 2016	Mai 2017
Ministère de l'Économie et des finances Ministre	Août 2014	Août 2016
Présidence de la République Secrétaire général adjoint	Mai 2012	Juin 2014
Banque Rotschild Banquier d'affaires puis associé gérant	2008	2012
Inspection générale des finances Chargé de mission auprès du chef de service	2007	2008
Mission de Jacques Attali pour la "libération de la croissance" Rapporteur général adjoint	2007	2007
Inspection générale des finances Inspecteur général	2004	2007
Établissement & diplôme	Année(s)	
École Nationale d'Administration Diplômé	2004	2004

Fiche n° 5587, créée le 26/08/14 à 19:28 - MàJ le 25/10/19 à 12:31

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »